

DECOMPTE DES CHARGES 2019

Salaire Femme de Ménage.....	541,90 €
Charges Sociales.....	247,02 €
Ordures Ménagères.....	519,00 €
E.D.F. des Communs.....	153,41 €
Eaux des Communs.....	73,85 €
Produits d'Entretien	<u>20,11 €</u>
	1.555,29 €

Participation par Appartement : $1.555,29 : 5 = 311,06 €$

Mensuellement : $311,06 : 12 = 25,92 €$

Vos acomptes :

De janvier à décembre.....

$12 \times 23,00 = \dots\dots\dots \underline{276,00€}$

Solde débiteur : $311,06 - 276,00 = \mathbf{35,06 €}$

Montant débiteur à ajouter à la régularisation de votre dossier

Acompte sur charges conseillé : 25,00 € mensuel